



St-Sulpice, le 21 sept. 2021

Jérôme Schupp
Rue du centre 115
1025 Sulpice

Municipalité de
St-Sulpice
Rue du centre 47
CP 201
1025 St-Sulpice

Concerne : opposition au projet immobilier « Sus le Jordil »

Madame, Monsieur,

J'étais présent lors de la présentation, il y a quelques années, du projet immobilier « Sus le Jordil » et j'avais déjà été surpris par la faiblesse des mesures annoncées pour réduire les nuisances du trafic motorisé qui devait résulter de ce projet.

J'ai été pour le moins particulièrement déçu de constater qu'aucune mesure supplémentaire n'avait été prévue dans le nouveau projet, ceci alors que le 30 km/h et/ou la pose d'un revêtement phono-absorbant se généralisent que cela soit à Genève ou tout près de chez nous à Lausanne, Morges, Ecublens...ainsi que sur la route cantonale bordant le village ! **La mesure prise d'allonger de quelques centaines de mètres la zone 30km/h sur la rue du Centre n'apporte qu'une réponse bien trop partielle à l'augmentation attendue du trafic et donc aux nuisances sonores et n'offre AUCUNE solution compensatoire aux habitants de l'ouest de la rue du centre.**

Comme on le sait, les automobilistes ont tendance à accélérer immédiatement après une zone 30, ce qui va même augmenter nettement le bruit sur la partie ouest de la rue du centre, ce d'autant qu'elle est large et droite. Certains automobilistes et conducteurs de motos en profitent déjà pour accélérer très fortement sur cette portion de route engendrant des nuisances sonores que seul le 30km/h pourrait réduire. De plus, le revêtement entre les chemins des Chantres et du Laviau est ancien et détérioré générant un bruit de roulement important. **Sans mesures compensatoires supplémentaires sur l'ENTIER de la rue du Centre, le bruit sur la route cantonale, réduite à 60 km/h et bénéficiant d'un revêtement phono-absorbant, sera inférieur à la partie ouest de la rue du Centre ! Un non-sens total !**

L'augmentation du trafic sur la rue du centre et le maintien des 50 km/h sur une grande partie de la route est également dangereux pour les très nombreux vélos qui y circulent (plusieurs itinéraires importants à vélo passent par la rue du centre) ainsi que pour les très nombreux jeunes du village qui se rendent aux clubs de tennis et de football en vélo ou en trottinette.

Je m'oppose donc aux mesures d'aménagement de l'espace public du projet immobilier « Sus le Jordil » (page 18 du document) qui sont totalement insuffisantes pour l'ensemble des habitants de la partie ouest de la rue du Centre.

Je propose pour réduire les nuisances sonores suite à l'augmentation attendue du trafic et également pour garantir un maximum de sécurité aux très nombreux cyclistes :

- **L'extension de la zone 30km/h** jusqu'à Laviau, mais plus logiquement jusqu'à l'entrée ouest du village, seule mesure qui permettra de réduire le bruit mais d'aussi d'apaiser le trafic en faveur de **TOUS** les habitants de la rue du centre.
- Cela pourrait être complété par le remplacement de l'ancien revêtement entre les chemins des Chantres et du Laviau par un revêtement neuf phono-absorbant qui garantira une réduction sensible du bruit de roulement.

Je reste bien entendu à votre entière disposition et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



Jérôme Schupp